

## ORDRE DU JOUR

### PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 12 2019
2. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2019 du Budget Général
3. Compte Administratif / Election d'un président de séance
4. Approbation du Compte Administratif du Budget Général – Exercice 2019
5. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2019 du Budget Annexe du Camping Municipal
6. Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Camping Municipal – Exercice 2019
7. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – Exercice 2019 du Budget Annexe Lotissement Les Eaux Vives
8. Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement les eaux Vives – Exercice 2019
9. Décision modificative BP CNE 2019-06 Investissement portant approbation d'un Virement de crédits
10. Modification du tableau des effectifs
11. Subvention 2020 à l'association les Sauveteurs Brivois
12. Modification des tarifs des locations de salle de la MPT / année 2020
13. Contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires du personnel de la Commune : mandat donné au Centre de Gestion pour l'organisation d'une consultation
14. Camping municipal / modification de la date d'ouverture
15. Droit de place des taxis / fixation des tarifs
16. Création d'une servitude de passage sur les parcelles AM 132 133 135 & 361 / Rue des Moulins
17. Aménagement de l'avenue Pierre Farigoule / Acquisition de parcelles propriété d'EDF
18. Camping municipal : autorisation de vente de 4 mobil home

#### TRAVAUX

19. Gymnase et équipements sportifs de Corsac / Rénovation du Gymnase et des terrains extérieurs

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 043-214300410-20200219-D01\_2020\_1902-DE

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Informations sur la suppression de la taxe d'habitation**

**Déroulement du recensement de la population**

## **INFORMATIONS**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N° 01 / Adoption Compte Rendu Conseil Municipal du 18 12 2019</b>	
--	--

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Gilles DELABRE</b>

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 18 12 2019 :

**Procès-verbal de la séance du 18 12 2019.**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Rémi Varraud est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il déclare accepter.



**1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2019**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

**2. Revalorisation Tarifs Location de salles Maison Pour Tous**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

**3. Convention avec l'AUMPT / Chantier insertion 2020**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

**4. Convention avec l'AUMPT / Assistance informatique 2020**

Dans le cadre de sa présentation, M Bringer salue le travail et la réactivité de Mme Mourgues. La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

**5. Rémunération des agents recenseurs**

M Ouillon souligne la difficulté du travail des agents recenseurs et notamment l'accueil hostile mais minoritaire qu'ils peuvent parfois recevoir.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

**6. Avis sur les dérogations exceptionnelles au travail du dimanche / année 2020**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

**7. Modification du plan d'adressage**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix POUR.

**8. Marché relatif à l'acquisition de matériel numérique dans les écoles / Approbation de la convention de partenariat et autorisation de demande de subvention auprès du FEDER**

M Dufaud salue le travail effectué par Laurie Mourgues dans ce dossier ainsi que le rôle de la commune de Vals qui a porté cette opération.

Ce financement permettra à la ville de doter ses écoles d'équipements informatiques neufs.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**9. BP CNE DM 2019-05 Investissement opération 2701 Voirie Générale**

Suite à la présentation, M le Maire expose le caractère qualitatif des travaux effectués

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**10. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020.**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.



**11. Remboursement par le Budget Commune des frais personnel et matériel aux Budgets Camping et CCAS.**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**12. BP CAMPING DM 2019-01 Fonctionnement Chap 012**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**13. Subvention d'investissement du budget Commune au Budget Annexe CAMPING**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**14. Reprise d'une provision 2017 pour risque et charges exceptionnelles**

Suite à la présentation de M Tomati, M Prat souhaite connaître les objets des contentieux qui sont objets de la présente délibération.

M le Maire expose qu'il s'agit d'un litige avec un commerçant local dans le cadre des travaux de 2012 sur l'avenue Charles d Dupuy ainsi que d'un litige avec un agent municipal.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**15. Liste des dépenses autorisées à être imputées à l'art 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**16. Réhabilitation de l'ancienne école « Les Eaux Vives » pour la création de logements / Plan de financement modificatif**

Suite à la présentation du bilan Financier, M Valentin souhaite savoir qui gère la copropriété.

Mme Exbrayat expose que la ville se charge de cette mission.

M Delabre informe les membres du conseil que trois nouvelles familles vont s'installer sur la commune dans le cadre du lotissement « les eaux vives » puisque les trois lots sont vendus.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**17. Modification des statuts SDE 43**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**18. Convention avec la SPA / stérilisation des chats errants**

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**19. Motion de refus de l'ouverture des grandes surfaces à automates**

Suite à la lecture du projet de motion, M Le Maire expose qu'il faut privilégier la place de l'humain dans les échanges du quotidien.

M Valentin estime que ce projet constitue une concurrence déloyale.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR.

**INFORMATIONS :**

- M le Maire informe les membres du conseil municipal que la ville a l'opportunité de se porter acquéreuse de la parcelle AH 137 située entre la place de l'église et l'avenue de la gare. Cette emprise constitue une opportunité dans la mesure où elle constitue la dernière réserve foncière en centre-ville.

M le Maire informe l'assemblée qu'il soumettra cette acquisition à son approbation lors d'une prochaine séance.

Alors que Mme Belin estime que cette acquisition permettra de sécuriser le quartier, M Valentin alerte sur la nécessité de bâtir un projet d'aménagement.

- M Bringer dresse un point d'étape des travaux en cours :  
La première phase des travaux d'aménagement de l'avenue P Farigoule va se terminer en fin d'année, la seconde phase comprenant les travaux d'encorbellement vont suivre  
Alors que M Valentin fait remarquer que l'aménagement du virage en sortie d'agglomération peut surprendre l'automobiliste, M Bringer précise que des aménagements vont être mis en place.

Dans le secteur des travaux de l'avenue Charles Dupuy, l'impasse du viaduc est en partie terminée. Les travaux seront stoppés lors de la période de Noël pour faciliter l'activité commerciale.

Des travaux de renforcement sont en cours avenue des Belges. La ville du Puy entreprend des travaux conservatoires en amont de la définition des responsabilités.

- M Hugon informe que les animations de Noël seront portées par la ville. Dans ce cadre un manège gratuit sera installé square Jean Moulin

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30**

**Conseil Municipal du 19/02/2020**

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
<b>VOTE</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DELABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N ° 02 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Approbation du COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2019</b>
---

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Luc Tomati</b>

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE DE GESTION - Exercice 2019**

Il est soumis aux membres du Conseil municipal la présentation du budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

1. **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **STATUENT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et **DECLARENT** que le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN, pour l'exercice 2019 n'appelle ni observations ni réserve.

Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLOU Bruno-EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Héléne - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N° 03 / Comptes administratifs 2019 – Election d'un Président de séance</b>	
--	--

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5- Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Gilles DELABRE</b>

**M le Maire expose que**

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

M Luc TOMATI, adjoint en charges des Finances est proposé pour remplir ces fonctions.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Ne procèdent pas à cette élection à bulletin secret comme le prévoit l'article L2121-21 du CGCT.
- Désignent M Luc TOMATI, Adjoint en charge des finances, comme président du conseil municipal du 19 février 2020 pour les questions n°4, n°6 et n°8 relatives aux comptes

2020/005

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 043-214300410-20200219-D03\_2020\_1902\_3-DE

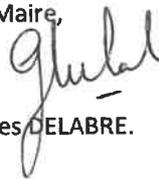
**administratifs 2019 de la Commune, du budget annexe Camping et du Budget annexe  
Lotissement Les EAUX VIVES.**

**Conseil Municipal du 19/02/2020**

Nombre de Conseillers présents	<b>23</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>	
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLOON Bruno-EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N° 04/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>
---

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Luc Tomati</b>

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2019**

Après l'élection de M Luc Tomati en tant que président de séance, en l'absence de Monsieur Gilles DELABRE qui s'est retiré et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuvent le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune qui est strictement identique au Compte de Gestion et qui peut se résumer comme suit et qui laisse apparaître :

-un résultat 2019 de fonctionnement de **664 013.43€** cumulé à **1 037 899.56€** d'excédent antérieur reporté soit un résultat de clôture 2019 de **1 701 912.99€** en fonctionnement

-un résultat déficitaire 2019 en investissement de **-819 806.35€** cumulé à **2 076 013.32€** d'excédent antérieur reporté soit un résultat de clôture 2019 de **1 256 206.97€**

**Section de Fonctionnement :**

	DEPENSES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	PB-CA	Evolution 2018-2019	Evolution % 2018-2019
11	Charges à caractère général	689 629	784 819	785 527	789 560	947 250	767 477	179 779	-16 089	-2,05%
12	Charges de personnel	1 765 578	1 789 513	1 852 811	1 814 655	1 956 000	1 892 198	63 802	77 543	4,27%
65	Autres charges de gestion Sub + élus	767 689	863 826	570 567	631 219	920 500	617 095	303 405	-14 124	-2,24%
66	Charges financières Intérêts emprunt	84 536	68 584	58 441	54 863	49 000	48 889	111	-5 974	-10,89%
67	Charges exceptionnelles	76 572	102 839	17	21 989	21 800	727	21 073	-21 256	-96,69%
73	Atténuation de produits AC					28 802	28 802	0	28 802	
	<b>TOTAL CHARGES REELLES FCT</b>	<b>3 584 004</b>	<b>3 609 581</b>	<b>3 262 969</b>	<b>3 906 280</b>	<b>3 923 352</b>	<b>3 955 188</b>	<b>568 164</b>	<b>48 908</b>	<b>1,48%</b>
	Dépenses Imprévues					280 697	0	280 697	0	
	Cessions	639 793	0	507 329	110 253	93 000	93 000	0	-77 253	-70,07%
	Amortissement	237 279	242 651	262 848	269 606	333 000	288 379	44 621	18 772	6,96%
	Transfert entre sections	677 072	242 651	770 166	379 859	0	0	0	-379 859	-100,00%
68	Passation provision	0	0	150 000	15 060	40 000	0	40 000	-15 060	-100,00%
23	Virement à l'investissement 023					450 000	0	450 000	0	
	<b>TOAL DEPENSES FCT</b>	<b>4 461 076</b>	<b>3 852 232</b>	<b>4 182 529</b>	<b>3 701 200</b>	<b>5 027 049</b>	<b>3 676 567</b>	<b>1 350 482</b>	<b>-24 632</b>	<b>-0,67%</b>

	RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	CA-BP	Evolution 2018-2019	Evolution % 2017-2018
13	Atténuation de charges 6419	196 987	147 688	169 955	127 721	80 000	121 887	41 887	-5 634	-4,57%
70	Produits du domaines et ventes	173 658	186 062	164 884	167 407	124 000	188 799	64 799	21 392	12,76%
73	Impôts et taxes	3 237 247	3 215 218	3 190 975	3 202 787	3 146 240	3 187 379	41 139	-15 407	-0,48%
74	Dotation et participation	605 270	443 057	415 862	394 212	359 609	457 702	98 093	63 490	16,11%
75	Autres produits gestion courante	162 912	169 099	146 657	161 857	204 500	212 433	7 933	50 577	31,25%
77	Produits exceptionnels	137 510	263 679	7 498	20 284	0	9 336	9 336	-10 947	-53,97%
78	Réintégration provisio pour risque	255 000					100 000	100 000	100 000	
	<b>TOTAL RECETTES REELLES FCT</b>	<b>4 513 585</b>	<b>4 424 802</b>	<b>4 095 291</b>	<b>4 074 267</b>	<b>3 914 349</b>	<b>4 277 537</b>	<b>363 188</b>	<b>203 270</b>	<b>4,99%</b>
	Cessions	639 793	0	507 329	110 253	93 000	93 000	0	-77 253	-70,07%
	Travaux en régie	42 629	49 775	32 052	39 965	40 000	29 880	-10 121	-10 085	-25,24%
	Reprise de suby amort	0	0	1 800	800	1 800	164	-1 636	-636	-79,48%
	<b>TOTAL OPE ORDRE+CESSIONS</b>	<b>682 416</b>	<b>49 775</b>	<b>541 175</b>	<b>151 018</b>	<b>0</b>	<b>63 044</b>	<b>63 044</b>	<b>-87 974</b>	<b>-56,25%</b>
	Résultat antérieur 001					1 037 900	0	0	0	
	<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	<b>5 451 001</b>	<b>4 474 578</b>	<b>4 636 406</b>	<b>4 225 284</b>	<b>5 027 049</b>	<b>4 340 581</b>	<b>-686 468</b>	<b>115 296</b>	<b>2,73%</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>989 925</b>	<b>622 346</b>	<b>453 877</b>	<b>524 085</b>		<b>664 013</b>		<b>139 929</b>	<b>26,70%</b>
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE						1 037 900			
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2019</b>						<b>1 701 913</b>			

## Section d'investissement :

	BP 2019	CA 2019	BP 2019	CA 2019	
INVESTISSEMENT 2019		DEPENSES		RECETTES	
RESULTAT 2019	3 847 171,72	1 489 811,72	3 847 171,72	670 005,37	-819 806,35
RESULTAT REPORTE					2 076 013,32
RESULTAT DE CLOTURE 2019		1 705 471,28		3 781 484,60	1 256 206,97
RESTE A REALISER 2019 SUR 2020		1 870 117,00		697 035,94	-1 173 081,06
EXCEDENT 2019					83 125,91

## Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents	<b>22</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>	
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>23</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUF AUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Héléne - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 05/ BUDGET ANNEXE CAMPING Approbation du COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2019**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Luc Tomati</b>

**BUDGET ANNEXE CAMPING – COMPTE DE GESTION - Exercice 2019**

Il est soumis aux membres du Conseil municipal la présentation du budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

2020/007



**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

1. **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **STATUENT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

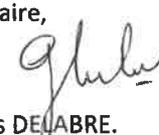
Et **DECLARENT** que le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN, pour l'exercice 2019 n'appelle ni observations ni réserve.

**Conseil Municipal du 19/02/2020**

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DE LABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 06/ BUDGET ANNEXE CAMPING Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Nomenclature	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
Rapporteur	<b>M Luc Tomati</b>

**BUDGET ANNEXE CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2019**

Après l'élection de M Luc Tomati en tant que président de séance, en l'absence de Monsieur Gilles DELABRE qui s'est retiré, et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Camping qui est strictement identique au Compte de Gestion et qui peut se résumer comme suit et qui laisse apparaître :

-un résultat déficitaire 2019 de fonctionnement de **-23 463.46€** cumulé à **60 503.96€** de déficit antérieur reporté soit un résultat déficitaire de clôture 2019 de **83 967.42€** en fonctionnement

-un résultat excédentaire 2019 en investissement de **45 814.78€** cumulé à **38 360.26€** de déficit antérieur reporté soit un résultat excédentaire de clôture 2019 de **7 454.52€**



## Section de Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES		Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	Réalisé au 31/12/2017	Réalisé au 31/12/2018	Voté BP+DM	Réalisé au 31/12/2019
Chapitre 002	solde antérieur reporté			- €			
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	144 805,35 €	145 546,54 €	158 142,23 €	157 041,72	157 000,00	156 607,33
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €	0,00	101 000,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 937,83 €	7 123,05 €	7 224,25 €	10 911,00	10 950,00	10 457,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	262,69 €	- €	2 156,88 €	697,20	0,00	446,48
Chapitre 042	Transfert entre sections	- €	11 431,40 €	12 213,40 €	48 126,34	12 300,00	12 226,80
	<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>	<b>152 005,87</b>	<b>164 100,99</b>	<b>179 736,76 €</b>	<b>216 776,26</b>	<b>281 250,00</b>	<b>179 737,61</b>

DEPENSES		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019
		Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	Réalisé au 31/12/2017	Réalisé au 31/12/2018	Voté BP+DM	Réalisé au 31/12/2019
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté					60 503,96	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	32 726,01 €	40 076,51 €	56 929,50 €	56 185,85	60 000,00	50 606,25
Chapitre 012	Charges de personnel	96 719,51 €	96 841,73 €	92 768,79 €	92 753,79	98 000,00	97 934,14
Chapitre 022	Dépenses imprévues					6 396,04	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 283,40 €	615,37 €	4 487,00 €	6 446,10	6 650,00	5 566,95
Chapitre 66	Charges financières	5 697,20 €	4 924,68 €	4 152,20 €	3 379,68	2 700,00	2 607,20
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	55 959,43 €	47 644,77 €	39 389,11 €	47 415,63	47 000,00	46 486,53
Chapitre 023	Virement à la Section Invest						
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>	<b>192 785,55 €</b>	<b>190 103,06 €</b>	<b>197 726,60 €</b>	<b>206 181,05</b>	<b>281 250,00</b>	<b>203 201,07</b>

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	- 26 002,07 €	- 17 989,84 €	10 595,21	-23 463,46
<b>Résultat reporté</b>	-27107,26	- 53 109,33 €	-71 099,17	-60 503,96
<b>Besoin de financement RAR</b>			0	0
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE</b>	- 53 109,33 €	- 71 099,17 €	-60 503,96	-83 967,42

## Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES		Réalisé au 31/12/2014	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	Réalisé au 31/12/2017	Réalisé au 31/12/2018	Voté BP+DM	Réalisé au 31/12/2019
Chapitre 001	solde antérieur reporté				0,00			
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00		0,00
23	Virement de la section de fct					0,00		
Chapitre 13	Subvention d'investissement		11 385,00	3 910,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
1312	Région		9 835,00	3 910,00		0,00		
1314	Commune		1 550,00				60 000,00	60 000,00
Chapitre 21					23 637,82	0,00		
2131	Constructions corporelles				23 637,82	0,00		0,00
Chapitre 040	Transfert entre sections		55 359,00	47 645,00	39 389,11	47 415,63	47 000,00	46 486,53
28182/188	amortissements	52 552,55	55 359,00	47 645,00	39 389,11	47 415,63	47 000,00	46 486,53
	<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>	<b>52 552,55</b>	<b>66 744,00</b>	<b>51 555,00</b>	<b>63 026,93</b>	<b>47 415,63</b>	<b>107 000,00</b>	<b>106 486,53</b>

DEPENSES		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019
		Réalisé au 31/12/2014	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	Réalisé au 31/12/2017	Réalisé au 31/12/2018	Voté BP+DM	Réalisé au 31/12/2019
Chapitre 001	Résultat antérieur reporté						38 360,26	
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées			25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1641	Emprunt Remb capital	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues						1 339,74	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles			7 425,00				
2031	Etudes			7 425,00				
Chapitre 21	Immobilisations corporelles			2 005,00	80 246,40	23 645,68	30 000,00	23 444,95
2131	Bâtiments	117 709,26		1 075,00	33 326,02			
2135	Installations générales-agencements			930,00	46 920,38	23 081,33	10 000,00	4 263,20
2188	Autres immobilisations corporelles		34 345,92	0,00	0,00	564,35	20 000,00	15 160,00
2189	Matériel informatique							4 021,75
Chapitre 040	Opér d'ordre transfert entre sections		0,00	11 431,00	12 213,40	48 126,34		12 226,80
139xx	Quote-part des subventions amort		0,00	11 431,00	12 213,40	12 200,00	12 300,00	12 226,80
						35 926,34		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>	<b>142 709,26</b>	<b>59 345,92</b>	<b>45 861,00</b>	<b>117 459,80</b>	<b>96 772,02</b>	<b>107 000,00</b>	<b>60 671,75</b>

<b>RESULTAT ANNUEL</b>	-90 156,71	7 398,08	5 694,00	-54 432,87	-49 356,39	45 814,78
<b>RESULTAT REPORTE</b>	142 494,08	52 337,00	59 735,08	65 429,00	10 996,13	-38 360,26
<b>RESULTAT CUMULE</b>	52 337,37	59 735,08	65 429,08	10 996,13	-38 360,26	7 454,52

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 043-214300410-20200219-D06\_2020\_1902\_6-DE

Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents		22
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		23
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

MERCREDI 19 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLOU Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N° 07/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : Approbation du COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2019</b>
--

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Luc Tomati</b>

**BUDGET ANNEXE CAMPING – COMPTE DE GESTION - Exercice 2019**

Il est soumis aux membres du Conseil municipal la présentation du budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **STATUENT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et **DECLARENT** que le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie du PUY SAINT JEAN, pour l'exercice 2019 n'appelle ni observations ni réserve.

Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

*Gilles Delabre*  
Gilles DELABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N° 8 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>
--

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Luc Tomati</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2019**

Après l'élection de M Luc Tomati en tant que président de séance, en l'absence de Monsieur Gilles DELABRE qui s'est retiré et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le **Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Camping qui est strictement identique au Compte de Gestion et qui peut se résumer comme suit et qui laisse apparaître :**

-un résultat de clôture 2019 de fonctionnement **zéro**

-un résultat excédentaire 2019 de clôture en investissement de **7024.17€**



fonctionnement

dépenses		recettes	
002		71355-042 (stock final)	78000,00
6015	33000,00	7015 cession	
6045 (travaux)	45000,00	774 subv équilibre commune	
6615 (intérêts emprunt)			
7133-042 (annul stock initial)			
total	78000,00	total	78000,00
investissement			
dépenses		recettes	
001		3355-040 (annul stock initial)	
166748		166748	78000,00
1641			
3555-040 (stock final)	70975,83		
total	70975,83	total	78000,00
RESULTAT			7024,17

Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents	22	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	23	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

## N° 9 / BUDGET CNE 2019 DECISION MODIFICATIVE N°2019-06 INVESTISSEMENT

## Virement de crédits

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M L Tomati

Vu le Budget Primitif 2019, approuvé le 10 Avril 2019 et reçu en Préfecture le 16 Avril 2019,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à des inscriptions complémentaires de crédits indispensables au bon fonctionnement des services, et/ou à des désaffectations de crédits dont les dépenses ou recettes correspondantes ne pourront être réalisées avant la clôture de l'exercice, et/ou à des inscriptions budgétaires nécessaires à la régularisation des opérations d'ordre,

**CONSIDERANT** qu'un virement de crédits a eu lieu et qu'il s'agit de le présenter au Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** que ce virement de crédits intervient afin de régulariser des dépenses d'investissement constatées en toute fin d'année 2019

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent cette décision Modificative N° 2019-06 au Budget Principal 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE INVESTISSEMENT DM 2019-06****INVESTISSEMENT DEPENSES Augmentation de crédits**

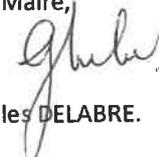
Art 10226 Taxe d'aménagement	+2 800€
Art 165 Capital emprunt et caution	-800€
<b>TOTAL</b>	<b>3 600€</b>
<b>Art 020 Dépenses imprévues</b>	<b>-3 600€</b>

**Conseil Municipal du 19/02/2020**

Nombre de Conseillers présents	<b>23</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>	
<b>VOTE</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
 Gilles DELABRE.




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N°10 / Personnel Municipal / Modification du tableau des effectifs</b>
---

<b>Nomenclature</b>	<b>4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Jean Paul Bringer</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux



**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **CREENT, un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à Temps Complet, à compter du 01 / 03 / 2020.**
- **CREENT, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à Temps non Complet (16h), à compter du 01 / 03 / 2020.**
- **CREENT, un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, à Temps Complet, à compter du 01 / 03/2020**

**Conseil Municipal du 19/02/2019**

Nombre de Conseillers présents	<b>23</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>	
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

  
Gilles DELABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLOON Bruno-EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 11/ Versement de la subvention de fonctionnement aux Sauveteurs Brivois au titre de l'année 2020**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-5 Subventions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Gilles DELABRE</b>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Ville de Brives-Charensac apporte depuis de très nombreuses années son soutien financier à l'association « Les Sauveteurs Brivois » et ce notamment par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Cette dernière est traditionnellement allouée au mois d'avril dans le cadre du vote du budget primitif. Au titre de l'année 2019, la subvention de fonctionnement versée par la ville s'élevait à 14 000€. Une subvention exceptionnelle de 1000€ avait été octroyée au titre de l'organisation de la manifestation « Brives Cup »

M le Maire informe par ailleurs que l'association « Les sauveteurs Brivois » est confrontée à des difficultés de trésorerie dont il a été avisé par le bureau.

Dans ce cadre, et par courrier en date du 03 janvier 2020, M le Président des Sauveteurs Brivois a sollicité la ville de Brives-Charensac en vue d'obtenir l'octroi anticipé d'une subvention au titre de l'année 2020.

En effet, l'attribution d'une subvention équivalente à celle de 2019 dès le début de l'année 2020 permettrait de soulager la trésorerie.



Au regard des éléments susvisés, de la complétude du dossier présenté par l'association mais également au regard du de l'action de cette association auprès des jeunes publics et de sa représentativité départementale et régionale, il apparaît indispensable que la ville de Brives-Charensac lui apporte son soutien.

**Compte tenu de ces éléments et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Accordent** une subvention de fonctionnement de 14 000€ au titre de l'année 2020.
- **Accordent** une subvention de 1 000€ au titre au titre de l'organisation de la manifestation « Brives Cup » 2020.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

**Conseil Municipal du 19/02/2020**

Nombre de Conseillers présents	<b>23</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>	
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno-EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N° 12 / Modification des tarifs de location des Salles de la MAISON POUR TOUS / année 2020</b>	
<b>Nomenclature</b>	<b>7-Finances Locales / 7-10 Divers</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M B OUILLON</b>

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que conformément à la convention du 19 décembre 2006 régissant les relations entre la Ville de Brives-Charensac et l'Association des Usagers de la Maison la fixation des tarifs de location des salles de la Maison Pour Tous sont de la compétence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal avait procédé à une réactualisation générale des tarifs de location de salles de cet équipement.-

Madame la Présidente de l'AUMPT sollicite aujourd'hui le conseil municipal aux fins de procéder à la révision de certains tarifs de location pour l'année 2020 :

**I - PRINCIPES GENERAUX :**

Les salles soumises à location :

- La salle de spectacle avec déambulatoire (bar)
- La salle polyvalente 2 (salle de restaurant)
- La salle polyvalente 1 (salle moyenne)
- Les salles de réunions 1,2,3

Selon la demande certaines salles peuvent être louées ensemble.

**Pour chaque location une convention de mise à disposition sera signée entre l'utilisateur et l'AUMPT.**



**Une attestation d'assurance et un chèque de caution seront demandés.**

**Les Garanties - cautions :**

**Cautions dégradations**

- Salle de spectacles : 800 €
- La salle polyvalente 2 (salle de restaurant) : 500 €
- La salle polyvalente 1 (salle moyenne) : 200 €
- Les salles de réunions 1, 2,3 : 200 €
- Vidéo projecteur : 250€

**Cautions ménage**

- si location avec repas ou apéritif: 300€
- locations sans repas ou apéritif : 150€

**Dispositions relatives à l'hygiène et à la restauration :**

La préparation des repas n'est pas autorisée, pas de cuisson simplement du réchauffage.

La vaisselle n'est pas comprise dans la location. (Cf Contrat de location)

L'organisateur doit s'engager à respecter la réglementation en vigueur en matière de :

- consommation de tabac et d'alcool ;
- de restauration.

L'organisateur s'engage à laisser les locaux et dépendances dans l'état de rangement et de propreté où il les a trouvés (chaises et tables empilées, poubelles jetées, ...).

L'état de propreté des locaux sera contrôlé à la restitution.

**II TARIFS LOCATIONS DE SALLES A PARTIR DU 20 02 2020**

		BRIVES CHARENSAC				HORS BRIVES CHARENSAC					
		SALLE POLYVALENTE 2 RESTAURANT		SALLE POLYVALENTE 1 REUNIONS 1:2:3		SALLE DE SPECTACLES		SALLE POLYVALENTE 2 RESTAURANT		SALLE DE SPECTACLES	
		Journée 1/2j		Journée 1/2j		Journée 1/2j		Journée 1/2j		Journée 1/2j	
INDIVIDUELS ADHERENTS	TARIF DE BASE	398 €	200 €	155 €	79 €	508 €	255 €	221 €	111 €		
	TARIF PARTENAIRES	318 €	160 €	124 €	63 €	406 €	204 €	177 €	89 €		
INDIVIDUELS NON ADHERENTS	TARIF DE BASE	423 €	212 €	180 €	91 €	534 €	267 €	277 €	140 €		
	TARIF PARTENAIRES	338 €	170 €	144 €	73 €	427 €	214 €	222 €	112 €		
ASSOCIATIONS ADHERENTES	TARIF DE BASE	173 €	88 €	142 €	70 €	428 €	214 €	232 €	116 €	45 €	34 €
	TARIF PARTENAIRES	138 €	70 €	114 €	56 €	342 €	171 €	186 €	93 €	36 €	27 €
ASSOCIATIONS NON ADHERENTES	TARIF DE BASE	253 €	127 €	166 €	84 €	507 €	254 €	288 €	145 €	69 €	58 €
	TARIF PARTENAIRES	202 €	102 €	133 €	67 €	406 €	203 €	230 €	116 €	55 €	46 €
ENTREPRISES	TARIF DE BASE	520 €	260 €	220 €	110 €	631 €	315 €	343 €	171 €	90 €	68 €
	TARIF PARTENAIRES	416 €	208 €	176 €	88 €	505 €	252 €	274 €	137 €	72 €	54 €
COLLECTIVITES ADMINISTRATIONS						453 €	227 €	288 €	145 €	70 €	58 €
CAUTIONS		800 €		500 €						250 €	
SONORISATION											
LEGERE											
COMPLETE											
LOCATON MATERIEL		30 €	60 €	60 €	20 €						
AVEC REPAS OU APERITIF											
CAUTION MENAGE		300 €		150 €							

		SALLE DE SPECTACLES		SALLE POLYVALENTE 2		SALLE POLYVALENTE 1		SALLES REUNIONS 1:2:3		VIDEO PROJ	
CAUTIONS		800 €		500 €		200 €		200 €		250 €	
SONORISATION											
LEGERE											
COMPLETE											
LOCATON MATERIEL		30 €	60 €	60 €	20 €						
AVEC REPAS OU APERITIF											
CAUTION MENAGE		300 €		150 €							

Champ d'application du tarif partenaire : tarif applicable aux associations, particuliers ou entreprises qui s'engagent dans une action partenariale avec l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous et compatible avec les champs de compétences de cette dernière. Tarif applicable dans le cadre d'une action à but éducatif ou philanthropique.

La gratuité de la salle de spectacle et / ou de la salle de restaurant pourra être accordée à toute manifestation organisée à l'initiative de la commune de Brives-Charensac ou en partenariat avec elle dans les domaines de ses champs de compétences.

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

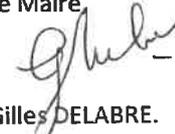
- **Procèdent** à la révision de la grille des tarifs de location des différentes salles de la Maison Pour Tous conformément aux propositions énumérées dans la délibération
- **Décident** que les tarifs entrent en vigueur au 20 février 2020 et resteront applicables à défaut de délibération contraire.

**Conseil Municipal du 19/02/2020**

Nombre de Conseillers présents	<b>23</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>	
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

  
Gilles DELABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno-EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 13 / Contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires du personnel de la Commune : mandat donné au Centre de Gestion pour l'organisation d'une consultation**

<b>Nomenclature</b>	<b>1/Commande publique/ 1-1 Marchés publics</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M JP Bringer</b>

M Le Maire expose :

La nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986** pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent :**

**Article unique :**

La Commune de Brives-Charensac charge le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.** : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- **agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.** : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**
- **Régime du contrat : capitalisation.**

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Conseil Municipal du 19/02/2019**

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

  
Le Maire,  
Gilles DELABRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N°14 / Camping Municipal d'Audinet - Saison 2020**  
**Périodes d'ouverture / Recrutement d'agents contractuels**

<b>Nomenclature</b>	9 Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes
	4 Fonction Publique / 4-2 Personnels contractuels
<b>Rapporteur</b>	<b>M PH Hugon</b>

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 13 novembre 2019, les membres du conseil municipal avaient arrêté les dates d'ouverture du camping municipal pour la saison touristique 2020 et autorisé M le Maire à procéder au recrutement de tous les agents contractuels et/ou saisonniers nécessaires au bon fonctionnement du camping municipal.

Compte tenu du planning des manifestations organisées sur le territoire au cours de la saison touristique 2020 et de la nécessité de pouvoir répondre au besoin d'hébergement durant cette période, il est nécessaire de modifier la période d'ouverture du camping municipal et de modifier les conditions de recrutement des agents contractuels.

L'ouverture du Camping Municipal d'Audinet est fixée, pour la prochaine saison touristique 2019, comme suit :

OUVERTURE	FERMETURE
<b>Vendredi 10 avril 2020</b>	<b>lundi 21 septembre 2020</b>

<b>Basse saison</b>	du 10/04/2020 au 03/07/2020 et du 30/08/2020 au 21/09/2020
<b>Haute saison</b>	du 04/07/2020 au 29/08/2020

Pour assurer la gestion de ce Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents contractuels afin d'assurer pleinement toutes les missions inhérentes à cette activité (gestion administrative et financière, accueil des touristes, entretien des installations et animations) mais également le personnel nécessaire au fonctionnement de la piscine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

Aussi, sur la base des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret N° 88-145 du 15 février 1988, relatives au contrat de travail à durée déterminée pour les saisonniers, il est proposé aux Membres du Conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements suivants :

#### CAMPING MUNICIPAL

- ① – un **gérant régisseur** qui aura en charge les missions suivantes :
  - Gestion des arrivées, des départs et des réservations
  - Gestion administrative et comptable des recettes en sa qualité de régisseur des recettes du Camping et de la Piscine
  - Responsable du fonctionnement général du Camping et du personnel mis à sa disposition
  - Accueil du public et entretien des installations en fonction des besoins
- ✓ **Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 21 septembre 2020**
- ✓ **Durée hebdomadaire de travail : 39 heures**
- ✓ **Rémunération :**
  - 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - indemnité d'astreinte <sup>(1)</sup> (121.00 € pour une semaine complète d'astreinte – arrêté du 03 / 11 / 2015).
  - indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes calculée au prorata du temps de travail sur la base d'un montant annuel fixé à 26.67 € mensuels par la réglementation en vigueur (arrêté du 03 / 09 / 2001)

<sup>(1)</sup> liée à l'obligation d'assurer une permanence la nuit (7j/7 dimanches et jours fériés) Compte tenu des spécificités du poste et des contraintes liées à la sécurité du Camping, situé en zone inondable

② – un adjoint au régisseur (préposé), qui aura en charge d'assister le régisseur dans toutes ses missions et d'assurer la gestion de l'entretien des installations et des équipements de location

- ✓ Durée du contrat : **du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 21 septembre 2020**
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures
- ✓ Rémunération : - 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif  
Indemnité d'astreinte <sup>(1)</sup> (121.00 € pour une semaine complète d'astreinte – arrêté du 03 / 11 / 2015).

✓ Nommé, pendant toute la durée de ses fonctions, préposé de la régie de recettes du Camping Municipal d'Audinet, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de la régie.

③ – Deux agents contractuels qui auront la charge d'assurer la promotion et la mise en route et l'entretien du camping avant son ouverture.

- ✓ Durée du contrat : **du 2 mars 2020 au 31 mars 2020**
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures
- ✓ Rémunération : - 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
- 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif

Ces deux agents seront nommés respectivement et pour la durée de leurs fonctions régisseur principal et préposé à la régie de recettes du camping municipal d'Audinet.

④ – deux agents contractuels (poste réservés à de jeunes étudiants) pour assurer un renfort en termes d'entretien du site sur la période de forte fréquentation

- ✓ Durée du contrat : **du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 août 2020**
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : Temps non complet ne dépassant pas 20 heures
- ✓ Rémunération : - 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif

✓ Nommé, si les nécessités de service le justifient, préposé de la régie de recettes du Camping, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de la régie.

✓ Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir le poste sur la période considérée.

⑤ – un agent saisonnier chargé de l'entretien des extérieurs et des locaux du camping ainsi que des extérieurs de la piscine et de la maintenance des installations techniques, étant précisé que les services techniques interviendront lors du repos hebdomadaire de cet agent

Dans le cadre d'un contrat à raison de 26 heures hebdomadaires, cet agent apportera un soutien logistique (entretien des locaux et des espaces) aux régisseurs du camping qui pourront ainsi se concentrer sur des missions d'accueil, d'animation et de développement de la structure.

- ✓ Durée de la mission : **du 10 avril au 21 septembre 2020**
- ✓ Nature du contrat : CDD
- ✓ Durée hebdomadaire du contrat : 26 heures
- ✓ Rémunération 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint technique

**PISCINE DU CAMPING**

⑥ et ⑦ – deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs titulaires du BEESAN (ou toute personne titulaire du B.N.S.S.A. pouvant s'y substituer dans le respect de la réglementation en vigueur)

✓ Missions : • Veiller à la sécurité des usagers de la piscine du Camping (ouverture du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et du lundi au dimanche de 11 H 00 à 19 H 00 • Appliquer et faire respecter les consignes données par le plan d'organisation de la surveillance et des secours. • Participer aux actions d'animations. • Contrôle qualité de l'eau • Cours de natation possible

✓ Durée du contrat : du 27 juin au 31 août 2020

✓ Durée hebdomadaire de travail : 35.50 heures

✓ Rémunération : - 2<sup>ème</sup> échelon / Educateur Ppal 2<sup>ème</sup> classe des Activités Physiques et Sportives

✓ En cas de recrutement de Titulaires du BNSSA, leur rémunération sera calculée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

✓ Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir ces deux postes sur la période considérée.

⑧ et ⑨ deux agents d'accueil saisonniers,

✓ Durée de la mission : du 27 juin au 31 août 2020

✓ Nature du contrat : CDD

✓ Durée du contrat : Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir les postes sur la période considérée.

✓ Durée hebdomadaire du contrat : 30 heures

✓ Durée hebdomadaire de travail : - Poste 1 : 34 h 00

- Poste 2 : 25 h 30

Soit une moyenne sur 2 semaines de 29 h 45

✓ Rémunération : 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint administratif-

✓ Nommés « préposé de la régie de recettes du Camping, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, ils auront en charge le contrôle des entrées et la gestion de la billetterie de la piscine.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent les termes de la présente délibération et autorisent Monsieur le Maire à procéder, dans les conditions susvisées, au recrutement de tous les agents contractuels et/ou saisonniers nécessaires au bon fonctionnement du camping municipal et de sa piscine, pour la saison 2020.

Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents		23
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

  
Gilles DELABRE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

<b>N° 15 / Fixation du tarif de la redevance annuelle de stationnement des Taxis</b>
--

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-10 Divers</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Mme Marie Jo Allemand</b>

Monsieur le Maire rappelle que

Conformément à l'article **Article L2213-3 du CGCT**, le maire peu réserver des emplacements sur la voie publique, de façon permanente ou à certaines heures, pour faciliter la circulation des véhicules de transport en commun, des taxis, des véhicules transportant un nombre minimal d'occupants notamment dans le cadre du covoiturage au sens de l'article L. 3132-1 du code des transports ou des véhicules à très faibles émissions au sens de l'article L. 318-1 du code de la route.

Conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public à des fins privatives et commerciales donne lieu au paiement d'une redevance.

Dans ce cadre, M le Maire rappelle que plusieurs autorisations de stationnement pour taxis sont délivrées sur le territoire communal.

Ces autorisations donnent lieu à la perception d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

M le Maire expose qu'il convient de réactualiser le montant de cette redevance au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Fixent, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, le montant de la redevance annuelle de stationnement des taxis à 16 euros.

## Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents	23	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	24	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUIILLON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 16 / Création d'une servitude de passage sur les parcelles AM 132 133 135 & 361 / Rue des Moulins**

<b>Nomenclature</b>	<b>3/Domaine et patrimoine/ 3-5 Acte de gestion du domaine privé</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Jean-Paul BRINGER</b>

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que la Ville de Brives-Charensac est propriétaire des parcelles cadastrées AM 132, 133, 135 et 361. Ces parcelles, situées rue des Moulins font partie du domaine privé de la ville et constituent un espace végétalisé à usage d'agrément.

M le Maire expose parallèlement qu'il a récemment été sollicité par les propriétaires des parcelles cadastrées AM 130, AM 131 et AM 145 sollicitant de la ville un accès à ces dernières via les parcelles AM 132, 133, 135 et 361.

En effet, alors que les propriétaires de la parcelle AM 145 souhaitent destiner cette dernière à la construction de maison d'habitations, ils sont aujourd'hui confrontés à une situation d'enclavement partiel. En effet, l'exiguïté de la place de l'Ormeau ou à la topographie permettant de rallier de chemin de la Besse ne permettent pas des conditions d'accès satisfaisantes au regard du potentiel foncier de la parcelle.

Dans ce cadre, la création d'un accès à l'unité foncière AM 130 /AM 131/ AM 145 via les parcelles AM 132, 133, 135 et 361 apparait comme la seule solution permettant une desserte calibrée et sécurisée depuis le domaine public.



Alors que M le Maire expose qu'il n'est pas pertinent que la ville Brives-Charensac cède ces emprises mais que conformément au PADD de son Plan local d'Urbanisme, elle doit favoriser l'émergence de projets permettant de nouvelles constructions d'habitations, la constitution d'une servitude de passage apparaît comme une solution alternative viable.

Dans cette optique, les parcelles AM 132, 133, 135 et 361 constitueraient les fonds servants des parcelles AM 130, AM 131 et AM 145 et ce dans les conditions suivantes :

- Servitude de passage établie sur les parcelles cadastrées AM 132 133 135 361 en vue de créer une voie d'accès aux parcelles cadastrées AM 130, AM 131 et 145 de 4m de plateforme.

- Servitude de passage pour véhicules et piétons ainsi que les réseaux secs et humides

- Travaux d'aménagement de la voie d'accès à la charge exclusive du fonds dominant :

- Perçage du rocher, déboisement....
- Terrassement, fondation, bordures et enrobés de la voie
- Création d'un bateau et reprise du trottoir
- Etablissement des réseaux
- Rétablissement de la continuité du trottoir et de l'accès sur la voie publique
- Déplacement des réseaux si nécessaires (EP.....)
- Les travaux s'effectueront conformément aux prescriptions édictées par les services techniques de la Ville de Brives-Charensac et sous le contrôle de ces derniers. La conformité des travaux sera établie par les services techniques de la Ville de Brives-Charensac

- Le passage ne devra être ni fermé ni clôturé.

- L'ensemble des travaux d'entretien, de conservation ou de réhabilitation de la voie seront à la charge exclusive des ayants droit du fonds dominant (actuels ou issus de ses divisions)

- Au regard de l'envergure des travaux de percement du rocher et afin de garantir la stabilité des habitations situées aux alentours, les ayants droits du fonds dominant feront effectuer, à leurs frais exclusifs et en amont du commencement des travaux, une étude géotechnique (faisant état la faisabilité des travaux, des potentiels impacts sur la stabilité des maisons voisines et édictant les éventuelles mesures conservatoires à entreprendre) ainsi que des constats d'huissiers sur les habitations situées en périphérie du terrain d'assiette du fonds dominant.

- les frais d'actes seront à la charge exclusive des propriétaires du fonds dominant

**Compte tenu des éléments susvisés et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- **Confirment** la décision de créer une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AM 132, 133, 135 et 361 au profit des parcelles AM 130, AM 131 et AM 145 dans les conditions susvisées.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette décision étant entendu que l'ensemble des frais inhérents à cette procédure seront à la charge exclusive des propriétaires des parcelles AM 130, 131 et AM 145.

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 043-214300410-20200219-D16\_2020\_1902-DE

**Conseil Municipal du 19/02/2020**

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
<b>VOTE</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLON Bruno-EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 17 / Travaux d'aménagement de l'avenue Pierre Farigoule / acquisition des parcelles**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-10 Divers</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Jean Paul Bringer</b>

Monsieur le Maire rappelle que La Ville de Brives Charensac actuellement entreprend les travaux de rénovation et de sécurisation de l'avenue Pierre Farigoule (RD 37), axe structurant qui constitue une entrée de ville à la conception obsolète et accidentogène.

Ce projet prévoit notamment de redonner à cet axe un aspect urbain permettant de concilier la sécurité des piétons, la fluidité et la sécurité du trafic ainsi qu'un aspect paysager de qualité.

Bien évidemment, comme tout projet de restructuration urbaine, celui-ci nécessite l'acquisition d'emprises foncières qui sont essentielles à son aboutissement.

Dans ce cadre, la Ville de Brives-Charensac a entrepris les démarches nécessaires à l'acquisition d'emprises foncières propriété d'Electricité de France soit la totalité des emprises des parcelles cadastrées AW 9, AW 87 et AW 89 (16 200m<sup>2</sup>) qui sont situées en bordure immédiate de l'avenue Pierre Farigoule.

Alors que la ville a sollicité l'avis des services de France Domaines ( réponse en annexe), les contacts engagés avec EDF ont permis un accord prévoyant l'acquisition AW 9, AW 87 et AW 89 d'une contenance totale de 16200 m<sup>2</sup> pour un prix principal de 8100 € (0.50€ / m<sup>2</sup>).

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- **Confirment** la décision de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AW 9, AW 87 et AW 89 d'une contenance totale de 16 200 m<sup>2</sup> pour un prix principal de 8 100 €.

- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches se rapportant à cette acquisition.

- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer et authentifier l'acte de vente en la forme administrative ainsi que tout document afférent à cette opération.

- **Autorisent**, conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du CGCT, un adjoint au maire (qui sera désigné dans l'ordre de nomination des adjoints) à signer l'acte d'acquisition au nom et pour le compte de la Commune de Brives-Charensac.

Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLOON Bruno- EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude -GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent -BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 18 / Camping municipal : autorisation de vente de 4 mobil home**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-10 Divers</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Philippe HUGON</b>

Monsieur le Maire expose que la société SAS LA CABALE est intéressée par l'acquisition de 4 mobil home avec terrassement auprès du Camping municipal de Brives-Charensac au prix de 500TTC par mobil home et 200€TTC pour l'ensemble des terrasses ;

Sachant que ces mobil home ne sont anciens et qu'ils ont été réformés de la location ;

**Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorisent à effectuer la vente à la Société SAS la Cabale de ces 4 mobil home avec terrasses sur le Budget Annexe Camping pour un montant de 416.67€HT par mobil home et de 166.66€HT pour les terrasses soit un total de 1833.34€TH soit 2200€TTC.**

Conseil Municipal du 19/02/2019

Nombre de Conseillers présents		<b>23</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>24</b>
<b>VOTE</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



2020/023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/02/2020

L'an deux mille vingt, le **DIX-NEUF FEVRIER**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES- CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

**Etaient présents** : DELABRE Gilles - TOMATI Luc - BRINGER Jean-Paul - ALLEMAND Marie-José - OUILLOU Bruno-EXBRAYAT Pierrette - APCHER Angèle - HUGON Philippe - DUFAUD Laurent - MICHEL Bernard - CHAPUIS Odile - RODIER Marie-Claude - GIMBERT Bernard - CELLIER Hélène - BRUN William - GIBELIN Christelle - VARRAUD Rémi - AMIAUX Dominique - ROCHE Rosa - VALENTIN Maurice - BOYER Laurent - BELIN Véronique - PRAT Yves.

**Etait représentée** : PEZET Claude par DELABRE Gilles

**Etaient excusés** : REITIN Frédéric - ROSENBLATT Vanessa - DURSAPT Mylène.

**Secrétaire de séance** : VARRAUD Rémi.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 19 / Gymnase et équipements sportifs de Corsac – Rénovation du gymnase et des terrains extérieurs**

<b>Nomenclature</b>	<b>1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M Jean Paul Bringer</b>

Le gymnase et les équipements sportifs de Corsac sont très utilisés par les scolaires les associations.

En effet, les deux collèges (public (Corsac) et privé (La Chartreuse)), le lycée (La Chartreuse / Paradis), l'école élémentaire de Corsac ainsi que de nombreuses associations se partagent l'utilisation de ces structures indispensables à la pratique sportive pour les jeunes scolarisés dans ces établissements ainsi que pour les adhérents des associations.

Aujourd'hui, les chefs d'établissements nous ont alertés sur les détériorations importantes de ces infrastructures sportives qui entraînent régulièrement des blessures physiques sur les jeunes. Il est nécessaire de procéder à la rénovation du gymnase ainsi que des surfaces extérieures.

Le projet de rénovation comprend :

Gymnase :

- Réfection du revêtement de sol du gymnase

- Rénovation du hall d'entrée (peinture / faux plafond)

## Terrains extérieurs :

- Réfection des terrains de basket et de handball
- Réfection des pistes d'athlétisme et de saut en longueur
- Réfection du terrain de football

Le montant estimatif des travaux s'élève à 150 000 € HT

Compte tenu des éléments susvisés et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Valident** le principe de rénovation du gymnase et des équipements sportifs de Corsac.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder à la publication du dossier de consultation des entreprises.
- **Approuvent** le plan de financement prévisionnel joint en annexe.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Haute-Loire ainsi que d'autres financeurs éventuels.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'obtention d'une subvention départementale à hauteur de 60 000,00 €, dans le cadre du contrat 43.11 de la Communauté d'agglomération du Puy-En-Velay.

### GYMNASE ET EQUIPEMENTS SPORTIFS DE CORSAC

#### Rénovation du gymnase et des terrains extérieurs

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DESIGNATION	MONTANT HT	FINANCEMENT		
		DEPARTEMENT ( 43.11)	REGION	COMMUNE
TRAVAUX	150 000.00	40%	40%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>150 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>30 000.00</b>

#### Conseil Municipal du 19/02/2020

Nombre de Conseillers présents	<b>23</b>	
Nombre de Conseillers représentés	<b>1</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>	
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>24</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



2020/024

# SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS

Séance du 19 Février 2020

 <b>Gilles DELABRE</b>	 <b>Luc TOMATI</b>	 <b>Jean-Paul BRINGER</b>
 <b>Marie-José ALLEMAND</b>	 <b>Bruno OUIILLON</b>	 <b>Pierrette EXBRAYAT</b>
 <b>Angèle APCHER</b>	 <b>Philippe HUGON</b>	 <b>Laurent DUFAUD</b>
 <b>Bernard MICHEL</b>	 <b>Odile CHAPUIS</b>	 <b>Frédéric REITIN</b>
 <b>Marie-Claude RODIER</b>	 <b>Bernard GIMBERT</b>	 <b>Claude PEZET</b>
 <b>Hélène CELLIER</b>	 <b>William BRUN</b>	 <b>Vanessa ROSENBLATT</b>
 <b>Christelle GIBELIN</b>	 <b>Rémi VARRAUD</b>	 <b>Dominique AMIAUX</b>
 <b>Rosa ROCHE</b>	 <b>Maurice VALENTIN</b>	 <b>Laurent BOYER</b>
 <b>Mylène DURSAPT</b>	 <b>Véronique BELIN</b>	 <b>Yves PRAT</b>